

**Le préfet**

Service Prospective Planification Habitat  
Unité Planification de l'urbanisme - Risques  
Aff. suivie par : Christophe Boudé

Monsieur Daniel JOLLIT

Président de la communauté de communes du Haut  
Val de Sèvre  
7 boulevard de la Trouillette  
79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Niort, le 23 MAI 2026

Monsieur le président,

Par courrier électronique en date du 18 décembre 2025, vous avez sollicité mon avis sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Haut-Val de Sèvre.

La procédure de modification n° 1 a pour objet de classer en Ufa la parcelle XN0504 et une partie de la parcelle XN0505, situées à l'angle de l'avenue de Paris et d'un chemin rural, au lieu dit « la Pièce Ronde », sur la commune de la Crèche, pour permettre la réalisation d'un pôle de Santé.

Ce projet entraînerait 6 500 m<sup>2</sup> de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, actuellement classées en 1AU au PLUI, dont 2 900 m<sup>2</sup> seraient aménagés en espaces verts.

Ce projet n'appelle pas d'observation de ma part.

J'attire votre attention pour améliorer la notice qui sera mise à l'enquête publique afin de préciser que seule une partie nord de la parcelle NX0505 sera en Ufa et pour améliorer le plan graphique afin que la limite entre le zonage UG et 1AU soit visible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Simon FETET

Copie : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Niort

